



Conseil économique et social

Distr. générale
21 août 2009
Français
Original : anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

(Genève, 6-31 juillet 2009)

Note : Le texte provisoire de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 2009 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2009* (E/2009/99).

09-49044 (F) 021009 091009

0949044

Merci de recycler 

Table des matières

Résolutions

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2009/1	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2009/L.18 et E/2009/SR.32)	3 a)	22 juillet 2009	10
2009/2	Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2009/L.19 et E/2009/SR.32)	3 b)	22 juillet 2009	18
2009/3	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (E/2009/SR.32)	5	22 juillet 2009	18
2009/4	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2009/L.13 et E/2009/SR.34)	7 d)	23 juillet 2009	23
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi (E/2009/L.24 et E/2009/SR.35)	6 a)	24 juillet 2009	25
2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2009/L.23 et E/2009/SR.36)	7 g)	24 juillet 2009	26
2009/7	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (E/2009/31, chap. I.A, projet de résolution I et E/2009/SR.36)	13 b)	24 juillet 2009	31
2009/8	Science et technique au service du développement (E/2009/31, chap. I.A, projet de résolution II et E/2009/SR.36)	13 b)	24 juillet 2009	38
2009/9	Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États (E/2009/L.30 et E/2009/SR.38)	7 c)	27 juillet 2009	43
2009/10	École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) (E/2009/L.27 et E/2009/SR.38)	15	27 juillet 2009	45
2009/11	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2009/L.21 et E/2009/SR.39)	10	28 juillet 2009	46
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2009/L.20 et E/2009/SR.40)	7 e)	28 juillet 2009	48
2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution I et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	49
2009/14	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution II et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	50

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution III et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	53
2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution IV et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	56
2009/17	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (E/2009/L.35 et E/2009/SR.42)	13 a)	29 juillet 2009	56
2009/18	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session(E/2009/44, chap. I et E/2009/SR.42)	13 g)	29 juillet 2009	58
2009/19	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2009/55, chap. I et E/2009/SR.42)	13 m)	29 juillet 2009	60
2009/20	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/2009/26, chap. I.A et E/2009/SR.44)	14 b)	30 juillet 2009	65
2009/21	Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (E/2009/30, chap. I.A et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	69
2009/22	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution I et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	72
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution II et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	76
2009/24	Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes (E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution III et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	78
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution IV et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	80
2009/26	Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique (E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution V et E/2009/SR.44)	14 c)	30 juillet 2009	83

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2009/27	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2009/L.37 tel qu'oralement révisé et rectifié et E/2009/SR.44)	15	30 juillet 2009	86
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 (E/2009/L.44 et E/2009/SR.45)	4	31 juillet 2009	87
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (E/2009/L.32 et E/2009/SR.45)	4, 6, 8	31 juillet 2009	90
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement (E/2009/L.36 et E/2009/SR.45)	6 a)	31 juillet 2009	92
2009/31	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (E/2009/L.39 tel qu'oralement révisé et rectifié et E/2009/SR.45)	6 b)	31 juillet 2009	95
2009/32	Pays africains qui sortent d'un conflit (E/2009/L.33/Rev.1 et E/2009/SR.45)	7 f)	31 juillet 2009	100
2009/33	Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (E/2009/L.26 et E/2009/SR.45)	9	31 juillet 2009	100
2009/34	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et de la population arabe du Golan syrien occupé (E/2009/L.42 et E/2009/SR.45)	11	31 juillet 2009	104
2009/35	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session (E/2009/L.43 et E/2009/SR.45)	13 a)	31 juillet 2009	109

Résolutions

2009/18

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session

Le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/40 du 19 décembre 2002, 2003/60 du 25 juillet 2003, 2005/3 du 31 mars 2005, 2005/55 du 21 octobre 2005, 2006/47 du 28 juillet 2006, 2007/38 du 4 octobre 2007 et 2008/32 du 25 juillet 2008, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 50/225 du 19 avril 1996, 56/213 du 21 décembre 2001, 57/277 du 20 décembre 2002, 58/231 du 23 décembre 2003, 59/55 du 2 décembre 2004, 60/34 du 30 novembre 2005 et 63/202 du 19 décembre 2008, qui portent toutes sur l'administration publique et le développement,

Prenant note avec satisfaction du rôle de précurseur joué par le Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement en offrant aux administrations publiques des États Membres des services de recherche analytique, de sensibilisation et mobilisation, de conseil et de formation dans les domaines du renforcement des capacités humaines, du développement de l'administration en ligne et de la participation des citoyens, au cours des 60 années écoulées depuis la création du Programme en 1948¹,

Prenant également note avec satisfaction des travaux du Comité d'experts de l'administration publique à sa huitième session, notamment en ce qui concerne le facteur humain dans le renforcement des capacités aux fins du développement, l'intégration des questions de santé et du renforcement des capacités humaines dans l'administration publique et le recueil Web de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU, et le remerciant de l'appui qu'il continue d'apporter à ses travaux dans le domaine de la promotion du développement de l'administration publique et de la gouvernance parmi les États Membres,

Conscient que tout particulièrement en raison de l'évolution des situations et contextes dans lesquels s'inscrivent de nos jours le développement, la croissance et la gouvernance, les priorités en matière d'administration publique, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités de développement et de contrôle du développement au niveau national, demeurent des questions transversales de première importance lorsqu'il s'agit de s'attaquer à la crise financière mondiale actuelle, au changement climatique et à la question de l'égalité des sexes ainsi que d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

Exprimant sa gratitude aux membres actuels du Comité pour les contributions qu'ils ont apportées au renforcement des capacités en matière d'administration publique aux niveaux régional, national et local,

¹ Voir Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 11).

1. *Prend note* des conclusions qui figurent dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session², selon lesquelles il est indispensable de continuer à renforcer les capacités aux fins de développement aux niveaux national et infranational et que le Secrétariat devrait continuer d'accroître l'aide qu'il consacre au renforcement des capacités dans le secteur public³;

2. *Prend note avec satisfaction* de la contribution du Comité d'experts de l'administration publique à l'examen ministériel annuel de 2009 sur le thème de la « mise en œuvre des objectifs et des engagements adoptés sur le plan international en matière de santé publique à l'échelle mondiale, sous l'angle de l'administration publique »;

3. *Prie* le Secrétariat de continuer à reconnaître dûment les initiatives novatrices adoptées par les États Membres dans le secteur public à l'appui de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à l'attribution du prestigieux prix Champion du service public;

4. *Prie* le Secrétariat d'accroître encore l'aide qu'il apporte au renforcement des capacités en offrant aux États Membres des services de recherche analytique, de conseil et de formation, notamment d'apprentissage en ligne, qui mettent l'accent sur le renforcement de la confiance, l'engagement civique, les ressources humaines et le développement des institutions;

5. *Prie* le Secrétariat, compte tenu du fait que la crise économique et financière actuelle représente pour l'administration publique un formidable défi, d'intensifier les efforts qu'il déploie utilement pour renforcer les institutions et les ressources du secteur public aux fins de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, en se dotant de moyens accrus en matière d'analyse et de conseil, et d'intégrer davantage la recherche et l'analyse dans ses activités normatives et opérationnelles ainsi que de continuer à mettre au point des produits communs en collaboration avec d'autres partenaires;

6. *Prie* le Secrétariat, afin de faciliter la promotion et la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, de continuer à appuyer et faciliter les travaux de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, du Forum sur la gouvernance de l'Internet et du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement ainsi que la mise en œuvre de celles des dispositions du Plan d'action du Sommet mondial qui touchent à l'administration en ligne⁴;

7. *Prie* le Secrétariat de collaborer avec les partenaires concernés, en particulier les écoles d'administration publique et les instituts de recherche du monde entier afin d'enrichir encore et de gérer une base de données mondiale aux niveaux national et infranational, dans le cadre du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, concernant les stratégies

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 24 (E/2009/5).

³ Voir Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), par. 22 f).

⁴ Voir A/C.2/59/3, annexe.

administratives, les politiques publiques, les réseaux d'experts, les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience dans les domaines mentionnés plus haut, l'objectif de base étant de promouvoir l'efficacité, l'efficacé, la transparence, la responsabilisation et la participation dans le secteur public, et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment celle des objectifs du Millénaire pour le développement;

8. *Approuve* l'organisation de la neuvième session du Comité.

*42^e séance plénière
29 juillet 2009*